

Moscovici muscle la Cour des comptes

Avec sa réforme lancée il y a deux ans, le patron de l'institution a imposé la publication de tous les rapports et simplifié le système interne de sanctions.



Pierre Moscovici, lors d'une audience solennelle, à Paris, en janvier 2022. Le premier président de la Cour des comptes a sollicité le grand public pour lui souffler des idées de contrôles.

Il avait été accueilli rue Cambon avec un brin de scepticisme. Finalement, Pierre Moscovici a su endosser avec habileté la robe d'hermine de patron de la Cour des comptes. « Il y avait un petit essoufflement stratégique, son projet de modernisation, plutôt consensuel, est tombé au bon moment et a redynamisé la maison », approuve un magistrat. Alors qu'il présentait ses vœux à la presse le 18 janvier, l'ancien ministre et commissaire européen s'est félicité de l'avancée du plan « Juridictions financières 2025 », lancé il y a deux ans. « La Cour des comptes se rapproche des citoyens et, en 2023, elle va publier et juger autrement. »

Transparence accrue

Premier grand changement effectif depuis le 1^{er} janvier : la Cour va mettre en ligne tous ses travaux,

soit près de 220 rapports attendus, contre 109 en 2022 et moins de 70 par an avant le Covid. Certaines enquêtes restaient, en effet, confidentielles, comme celle sur la Fédération française de football, révélée par *Le Monde* en 2018 mais jamais publiée. « Cela devrait pousser les magistrats à être plus attentifs à la qualité des travaux », espère-t-on en interne. Cette transparence accrue vise à ouvrir davantage l'institution, qui a aussi sollicité le grand public pour lui souffler des idées de contrôles. Six thèmes ont été retenus dont le soutien aux fédérations de chasseurs et le recours aux cabinets de conseil, à la suite de l'affaire McKinsey. « Le sujet est arrivé en pole position, on ne peut pas décevoir », s'amuse Moscovici, qui a, par ailleurs, ouvert une plateforme pour recevoir les signalements de lanceurs d'alerte. « Il marche dans les

pas de Philippe Séguin et Didier Migaud, qui avaient déjà initié un mouvement pour publier davantage, être plus réactif et développer l'évaluation des politiques publiques », décrypte l'ancien magistrat François Ecalte.

La deuxième réforme clé, sur laquelle ses prédécesseurs s'étaient cassé les dents, concerne le système interne de sanctions visant les responsables publics coupables de fautes de gestion. Jusqu'à présent, c'était une vraie usine à gaz, avec un dispositif à deux niveaux. D'une part, une Cour de discipline budgétaire et financière jugeait les dirigeants des administrations, qui décident des dépenses. « Mais elle ne prononçait que quelques arrêts par an et les sanctions étaient peu dissuasives », observe François Ecalte. Ainsi, en 2015, l'ex-président de Sciences-Po, Jean-Claude Casanova, n'avait écopé que d'une amende de 1500 euros malgré les dérives financières de l'école. D'autre part, les comptables, chargés de mettre en œuvre les dépenses, étaient, eux, sanctionnés directement par la Cour et les chambres régionales, qui les obligeaient à rembourser les préjudices, en théorie. Dans les faits, les fautifs étaient couverts par le ministère des Finances, qui leur accordait des « remises gracieuses », ou par une assurance.

Amendes plafonnées

Depuis le 1^{er} janvier, une nouvelle chambre unique du contentieux, composée de magistrats de la Cour et des chambres régionales, juge tous les cas de responsables publics, à condition que ces derniers aient commis « une faute grave ayant causé un préjudice financier significatif ». « Cela permettra de professionnaliser la juridiction et de gagner en qualité », justifie Moscovici. Les amendes sont plafonnées à six mois de salaire mais les remises ou les assurances ne sont plus possibles. « C'est une bonne réforme sur le papier mais il faudra voir, dans la pratique, si cette nouvelle chambre sera plus active et la jurisprudence plus sévère », note un magistrat. Gros bémol : comme auparavant, les ministres et les élus locaux échappent à toute sanction. **David Bensoussan**

FORCE DE FRAPPE

- 23 chambres régionales et territoriales.
- 1810 agents dont 798 à la Cour.
- 218 millions d'euros de budget, dont 110 millions pour la Cour.
- 1.362 rapports dont 106 de la Cour.

SOURCE : COUR DES COMPTES (DONNÉES 2021).